



Administration Communale
de
CONSDORF

REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 14 juin 2018

Annonce publique et convocation des conseillers: 5 juin 2018

Présents: Mme Edith Jeitz, bourgmestre;
M. Willy Hoffmann, Mme Henriette Weber-Garson, échevins
MM. Nicolas Vesque, Tommy Urbing, Michel Majerus, David Arlé,
Alain Fil, Marco Bermes, conseillers
M. Steph Hoffarth, secrétaire communal

Absent: Excusé: le conseiller Bermes est présent à partir du point 7).

Début de la séance: 17:00 heures

Clôture de la séance: 19:45 heures

Tirage au sort: M. Michel Majerus

Ordre du jour

A huis clos:

1. Nomination définitive d'un fonctionnaire communal
2. Nomination définitive d'un fonctionnaire communal
3. Proposition d'un candidat appelé à siéger au sein du conseil d'administration du Corps Grand-Ducal d'Incendie et de Secours (CGDIS)

En séance publique:

4. Organisation scolaire provisoire 2018/2019
5. Approbation de titres de recettes 2017
6. Approbation de l'état des restants 2017
7. Avis concernant les zones de protection des eaux de sources
8. Approbation d'une convention
9. Approbation de conventions de bail
10. Modification du règlement communal concernant l'utilisation du stade multisports à Consdorf
11. Approbation d'un acte d'échange
12. Approbation d'un acte d'échange
13. Approbation d'un cautionnement
14. Autorisation d'ester en justice
15. Approbation d'un devis concernant l'acquisition d'une camionnette
16. Approbation d'un devis concernant la stabilisation de la voirie à Marscherwald
17. Approbation d'un devis concernant la réfection de la voirie à Marscherwald
18. Approbation d'un devis concernant la réfection de la voirie dans la rue de la Forêt à Scheidgen
19. Approbation de subsides extraordinaires
20. Nomination des membres de la commission de surveillance du Syndicat d'Initiative et de Tourisme Consdorf
21. Informations d'actualités données par la bourgmestre et les échevins
22. Questions des membres du conseil communal au collège des bourgmestre et échevins

01 – Nomination définitive d'un fonctionnaire communal

Le conseil communal nomme définitivement un fonctionnaire communal (rédacteur, tâche 100%) avec effet au 1^{er} juillet 2018.

02 – Nomination définitive d'un fonctionnaire communal

Le conseil communal nomme, avec 7 voix pour et 1 voix contre, définitivement un fonctionnaire communal (rédacteur, tâche 50%) avec effet au 1^{er} juillet 2018.

03 – Proposition d'un candidat appelé à siéger au sein du conseil d'administration du Corps Grand-Ducal d'Incendie et de Secours (CGDIS)

Le conseil communal nomme Monsieur Willy Hoffmann, échevin, en tant que candidat appelé à siéger au sein du conseil d'administration du CGDIS.

04 – Organisation scolaire provisoire 2018/2019

Le conseil communal approuve l'organisation scolaire provisoire 2018/2019 pour les cycles 1, 2, 3 et 4 de l'enseignement fondamental, proposée par le comité d'école et prévoyant notamment la création des postes suivants:

- 1 poste à l'éducation précoce et au cycle 1.1 + 1.2. (23 leçons)
- 1 poste aux cycles 2-4 (23 leçons)
- 1 poste aux cycles 2-4 (23 leçons)
- 1 poste surnuméraire à temps partiel à raison de 6 leçons aux cycles 2-4

Le Plan de Développement de l'établissement scolaire (PDS) pour l'année 2018/2019 et le règlement d'occupation des postes, font partie intégrante de l'organisation scolaire provisoire.

05 – Approbation de titres de recettes 2017

Le conseil communal approuve les titres de recettes de l'exercice 2017, relevés ci-dessous:

2/113/744800/99001	Subvention Jumelage	5.000,00 €
2/120/744400/99002	Subvention salarié handicapé	26.059,17 €
2/120/748391/99001	TVA remboursée	8.735,16 €
2/120/748800/99002	Autres produits divers	579,15 €
2/170/707120/99001	Impôt commercial	7.000,00 €
2/170/744560/99001	Fonds de dotation globale	640.934,00 €
2/180/755210/99001	Intérêts sur compte courant	1.009,76 €
2/242/748380/99001	Remboursements Maison Relais	88.257,40 €
2/412/702200/99001	Vente de bois	34.870,08 €
2/412/748800/99001	Recettes diverses	10.390,00 €
2/413/708211/99001	Location de la pêche, de la chasse	455,84 €
2/441/744118/99001	Subvention Late Night Bus	2.453,00 €
2/590/748800/99001	Recettes diverses	2.184,03 €
2/640/744611/99001	Participation Etat frais d'éclairage	7.684,55 €
2/910/748800/99001	Remboursements de frais avancés pour matériel scolaire	259,50 €
2/120/748391/99001	TVA remboursée	3.586,49 €
2/120/748392/99001	Remboursements CCSS	13.469,56 €
Total		852.909,69 €

06 – Approbation de l'état des restants 2017

Le conseil communal approuve l'état des restants 2017 en:

- admettant le total des restants à poursuivre au montant total de 41.720,25 €;
- accordant le total des décharges au receveur communal au montant de 5.907,70 €;
- accordant au collège des bourgmestre et échevins l'autorisation de poursuivre en justice les débiteurs qui figurent à l'état des restants en question avec la mention "à poursuivre".

07 – Avis concernant les zones de protection des eaux de sources

Les membres du conseil communal avisent l'avant-projet de règlement grand-ducal portant création des zones de protection autour des captages d'eau souterraine Willibrordusquelle, Waldquelle (puits), Wiesenquelle, Herborn, Boulach 1, Boulach 2, Bech, Rippig, Waldquelle (source), Alter Speicher, Wolper, Millewues, Vollwasser situées sur les territoires des communes de Bech, Consdorf, Echternach et Rosport-Mompach.

Lors de l'enquête publique, affichée du 21 mars au 19 avril 2018 inclusivement, 3 réclamations ont été introduites au collège des bourgmestre et échevins, à savoir Monsieur Edgar Braun, Madame Germaine Bartz-Jacobs et Birong consorts.

Au vu de ces réclamations et sur avis du bureau d'études Schroeder & Associés, le collège des bourgmestre et échevins propose de soutenir les réclamations de Monsieur Edgar Braun et Madame Germaine Bartz-Jacobs et de ne pas tenir compte de la réclamation de Birong consorts.

Par conséquent, il propose d'aviser favorablement l'avant-projet de règlement grand-ducal dont question, tout en présentant les observations suivantes:

Dans le projet de règlement grand-ducal portant sur la création des zones de protection, l'article 3 (point n°9) stipule que *la quantité de fertilisants azotés disponibles épanchée par an et par hectare est limitée à 150 kilogrammes dans les zones de protection rapprochée et éloignée sur les prairies et pâturages temporaires et permanents (...)*. Cette restriction est justifiée par les concentrations en nitrates mesurées dans l'eau de certains captages qui dépassent les limites de potabilité (article 3, point n°9 du commentaire des articles).

Le règlement grand-ducal du 9 juillet 2013 prévoit à l'annexe 1, une limitation à 170 kg Norg/ha pour les prairies et pâturages permanents en zone rapprochée et éloignée et pour les terres arables situées en zone éloignée si la valeur seuil de 25 mg NO₃/l n'est pas dépassée et si la concentration en nitrate reste stable sur la période de suivi. Les concentrations en nitrates dans les eaux du forage Wolper (FRE-114-04), restent inférieures à la valeur seuil de 25 mg/l et ne montrent pas d'évolution négative. Par conséquent, le conseil communal demande l'application de la valeur limite de 170 kg Norg/ha pour les prairies et pâturages permanents situés en zone de protection rapprochée et éloignée.

Pour les parcelles agricoles où la limite des 150 kg Norg/ha doit être maintenue pour garantir la bonne qualité des eaux souterraines (forage Millewues), la commune demande au Ministère de l'agriculture de prendre en compte la baisse de rendement des cultures (suite à cette réduction de 20 kg Norg/ha) et d'adapter les aides financières en conséquence.

08 – Approbation d'une convention

Le conseil communal approuve la convention conclue en date du 1^{er} mars 2018 entre la Chambre d'Agriculture du Luxembourg et le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Consdorf.

La convention prévoit le conseil agricole dans le cadre d'un programme de vulgarisation agricole dans les zones de protection des captages d'eau potable. Ces services comprennent, entes autres:

- La coordination générale du programme de vulgarisation
- La contribution au programme de mesures
- L'information et la sensibilisation
- Le conseil agricole personnalisé des exploitants agricoles portant sur l'ensemble des aspects liés à la protection de l'eau (fertilisation, protection phytosanitaire etc.)
- Les visites de terrains
- Le monitoring et l'évaluation de mesures agricoles

Le crédit des dépenses afférentes sont prévus à l'article 3/411/612400/99001 du budget de l'exercice en cours.

09 – Approbation de conventions de bail

Le conseil communal approuve les conventions de bail conclues en date du 20 avril 2018 avec:

- Madame Marie-Claire Scholtes-Klein, concernant le bail de terrains communaux (Lot C14, partie de 1112/3075), au montant total de 84,98 €,
- Madame Germaine Bartz-Jacobs, concernant le bail de terrains communaux (Lot C11, partie de 1113/2286), au montant total de 469,26 € et
- Monsieur Edy Wagener, concernant le bail de terrains communaux (Lot C6, partie de 1113/2285), au montant total de 118,80 €.

10 – Modification du règlement communal concernant l'utilisation du stade multisports à Consdorf

Le conseil communal approuve, avec 7 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, la modification du règlement communal concernant l'utilisation du stade multisports à Consdorf.

Le conseiller Majerus affirme que la proposition du collège échevinal d'interdire l'utilisation du stade multisports aux enfants ne s'avère pas productif, étant donné qu'aucune solution de rechange n'est présentée. De ce fait les enfants se verraient supprimer une aire de jeu sécurisée. De son avis le stade multisports devrait être utilisable pendant la semaine du lundi au vendredi tout comme lors des vacances scolaires de 10 à 16 heures.

Le conseiller Bermes est contre la fermeture complète du stade multisports. De son avis le stade multisports devrait être utilisable pendant la semaine du lundi au samedi tout comme lors des vacances scolaires de 9 à 17 heures;

Après discussion, les membres du conseil communal sont favorables aux propositions énumérées ci-dessus et proposent, par conséquent, de modifier le règlement d'utilisation, en attente d'une solution adéquate pour l'installation d'un nouveau terrain multisports.

Ainsi, l'utilisation du stade multisports est réservée prioritairement aux écoliers de l'école fondamentale de Consdorf, pendant les heures de classes, sous la surveillance des enseignants, ainsi qu'aux utilisateurs de la Maison Relais pendant leurs activités. En dehors des heures de classes tout comme pendant les vacances scolaires, l'utilisation du stade multisports est autorisée aux enfants scolarisés à l'enseignement fondamental du lundi au vendredi de 10.00 à 16.00 heures, respectivement 17.00 heures, selon l'horaire de travail du service de régie communal. En dehors des heures d'ouverture mentionnées ci-dessus, l'accès au stade multisports est interdit par la mise en place d'un système de clôture et de fermeture des entrées.

11 – Approbation d'un acte d'échange

Le conseil communal ratifie l'acte de cession conclu en date du 15 mars 2018 entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg et le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Consdorf, concernant une emprise du CR 118 – route d'Echternach à Scheidgen, inscrite au n° cadastral 510/2798 d'une contenance de 6a60ca, au montant de 4.620,00 €.

12 – Approbation d'un acte d'échange

Le conseil communal ratifie l'acte d'échange conclu en date du 5 avril 2018 entre la congrégation des sœurs du tiers ordre régulier de Notre-Dame du Mont Carmel S.A et le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Consdorf, concernant un échange de terrains dans un but d'utilité publique, à savoir pour incorporation dans la voirie publique.

13 – Approbation d'un cautionnement

Le conseil communal approuve la lettre de cautionnement jointe, signée en date du 29 janvier 2018 par le collège des bourgmestres et échevins, concernant le cautionnement du crédit ouvert auprès de la Banque Raiffeisen à Junglinster avec la référence n° 100344870.4, envers le Syndicat d'Initiative et de Tourisme Consdorf, au montant de 55.500 €.

14 – Autorisation d'ester en justice

Le conseil communal décide:

- d'autoriser le collège des bourgmestre et échevins d'ester en justice contre Madame et Monsieur Audry-Willems de Braidweiler, afin de sauvegarder les intérêts de la commune et de la mise en conformité du raccordement à la canalisation aux lois et règlements en vigueur.
 - d'autoriser le collège des bourgmestre et échevins d'ester en justice contre Madame et Monsieur Audry-Willems de Braidweiler, afin d'obtenir une servitude de tour d'échelle auprès des instances judiciaires afin de procéder à la réfection du mur du cimetière de Braidweiler menaçant de s'écrouler en partant du terrain privé Audry-Willems.
-

15 – Approbation d'un devis concernant l'acquisition d'une camionnette

Le conseil communal approuve le devis, établi par le service technique communal, concernant l'acquisition d'une camionnette, au montant de 30.000 €.

L'article 4/627/223210/99001 du budget de l'exercice 2018, intitulé "Renouvellement du parc automobile", prévoit un crédit au montant de 45.000 €.

16 – Approbation d'un devis concernant la stabilisation de la voirie à Marscherwald

Le conseil communal approuve le devis, établi par le service technique communal, concernant la stabilisation de la voirie à Marscherwald, au montant de 40.000 €.

Les travaux comprennent les travaux préparatoires et de stabilisation.

Le Ministère du Développement durable et des infrastructures a approuvé les travaux en question en date du 4 septembre 2017, réf. 89268 CG/mow.

L'article 4/624/221313/18001 du budget de l'exercice 2018, intitulé "Stabilisation de la voirie vers Marscherwald", prévoit un crédit au montant de 40.000 €.

17 – Approbation d'un devis concernant la réfection de la voirie à Marscherwald

Le conseil communal approuve le devis, établi par le service technique communal, concernant la réfection de la voirie vers Marscherwald, au montant de 40.000 €.

Les travaux comprennent les travaux de mise en place du chantier, et de réfection de la voirie.

L'article 4/624/221313/18003 du budget de l'exercice 2018, intitulé "Réfection de la voirie à Marscherwald", prévoit un crédit au montant de 40.000 €.

18 – Approbation d'un devis concernant la réfection de la voirie dans la rue de la Forêt à Scheidgen

Le conseil communal décide de retirer ce point de l'ordre du jour de la présente séance et de charger le collège des bourgmestre et échevins de présenter un devis comprenant non seulement la réfection de la voirie dans la rue de la Forêt à Scheidgen, mais également l'installation des réseaux manquants

19 – Approbation de subsides extraordinaires

Le conseiller Bermes propose d'accorder également un subside extraordinaire à deux associations, à savoir Œuvres St Barthélémy Consdorf et USBC01.

Le conseil communal décide de ne pas retenir cette proposition et accorde aux associations susmentionnées les subsides extraordinaires suivants, avec 8 voix pour et 1 abstention:

Association	Montant	Art. Budget
Syndicat d'Initiative et de Tourisme Consdorf	3.000 €	3/430/648120/99001
Noël de la Rue	100 €	3/111/615243/99001
Sœurs Carmélites (Malawi)	500 €	3/111/615243/99001

20 – Nomination des membres de la commission de surveillance du Syndicat d'Initiative et de Tourisme Consdorf

Le conseil communal décide de désigner Messieurs Willy Hoffmann et Michel Majerus en tant que membres du conseil communal appelés à siéger au comité de surveillance du Syndicat d'Initiative et de Tourisme Consdorf.

21 – Informations d'actualités données par la bourgmestre et les échevins

La bourgmestre Jeitz renseigne les membres du conseil communal sur les sujets suivants:

- Réunion au Ministère de l'Intérieur concernant les récentes inondations
- Informations sur la présence de la chenille processionnaire du chêne dans la commune
- Mise à disposition d'une machine-balai pour le nettoyage d'avant Fête Nationale au service de régie communal
- Engagement de M. Michel Rodrigues en tant que paysagiste-pépiniériste à partir du 1^{er} juillet 2018
- Lettre de félicitation de la part du Naturpark Möllerdall au sujet des aménagements des espaces verts
- Présentation des bouteilles d'eau à emporter

22 – Questions des membres du conseil communal au collègue des bourgmestre et échevins

Majerus Michel:

- Pourquoi les festivités relatives à la montée en Division 1 du USBC01 ne sont pas réalisées conjointement avec la commune de Berdorf?
® La bourgmestre répond qu'une date commune n'a pas pu être fixée avec l'USBC01. En plus, la commune de Berdorf a informé qu'elle procède à l'hommage lors des festivités relatives à la Fête Nationale 2018.
- Pourquoi la commune ne met plus le paillis et les écorces de bois à disposition des habitants?
® *La bourgmestre informe qu'il existe des sociétés dans la commune qui vendent ce genre de matériel. En plus, la présence répétée de sociétés et personnes étrangères à la commune profitent de ce service gratuit en grandes quantités.*

David Arlé:

- Il informe le collègue du fait de la présence de personnes non habitants de la commune à l'entrepôt pour déchets verts de la commune.
- Il informe le collègue que l'aspect général des aires de jeu laisse à désirer. Les jeux devraient être révisés et des poubelles être installées sur diverses aires de jeu.
- Il insiste sur la mise en conformité en matière de sécurité de l'aire de jeu au Camping la Pinède à Consdorf
- Il demande à ce que le banc situé près de la Maison Relais à Consdorf soit contrôlé et que le bout de tôle présent soit supprimé.

Marco Bermes:

- Il a introduit des questions écrites au collège échevinal en ce qui concerne le jugement du 20 décembre 2017 au sujet du dossier Consdorf/Mack, ayant la teneur suivante:

"Nodeems mir an der leschter Gemengerotssëtzung Explikatioune vum Schäfferot an där Affaire kritt hunn, hunn ech mir dat Uerteel, dat een iwweregens och um Site vum Verwaltungsgericht erofluede kann, ugekuckt an hunn nach e puer Froen duerzou.

Den éischte Punkt, dee jo déi läscht Reunion hei ernimmt gouf, ass kloer. De Recours vum Kläger ass uegheoll ginn an de Bréif vum viregte Buergermeeschter vum 7.8.2014 ass vum Gericht annulléiert ginn.

1.Fro: Wat ass fir de Schäfferot de konkreten Impakt vun dëser Décisioun ?

2.Fro: Huet de Schäfferot, oder besser nach d' Buergermeeschtesch, dem Service Technique vun der Gemeng Instruktioune ginn, fir seng jorelaang Virgoensweis, also schonns vu viru menger Zäit als Schaffen, bäi successive supplementare Baugenehmegungen, wou sech ëmmer un déi Baugenehmegung vu viru referéiert gouf, un dëst Uerteel ze adaptéieren, fir datt esou eppes net méi virkënnt ?

3.Fro : Déi drëtt Fro entspréngt aus der Feststellung datt d' Gericht jo am Uerteel, net nëmmen seng kloer Positioun duerleet, wat d' Garagenopfart an d' Werbestèle uegeet, mee besonneg d 'Recht vun der Gemeng bekräftegt huet op hirem Terrain all Aarbechte maachen ze loossen, déi si wëllt a wéini si wëllt an domat och d' Demande vum Kläger op Schuedenersaz zrëckgewisen huet.

Duerfir d' Fro, ob dem Schäfferot nach aner Revendicatioune vum Kläger bekannt sinn, déi hien net an senger Plainte formuléiert huet?"

© La bourgmestre répond qu'une réponse écrite sera remise au conseiller Bermes, conformément au règlement d'ordre intérieur du conseil communal.

- Pour quand les travaux d'aménagement du nouveau parking "Moulin de Consdorf" seront finalisés?

© La bourgmestre informe que les travaux seront finalisés sous peu.

- Quand le remplacement des rails de sécurité à Braidweiler est-il prévu?

© La bourgmestre informe que les rails ont été livrés et que la mise en place peut être réalisé rapidement.

- Il informe que la propreté générale dans la commune, surtout à Braidweiler, Scheidgen et au cimetières, laisse à désirer.

Alain Fil:

- Il remercie le collège de la pose de pavés à l'arrêt de bus à Colbette.
- Il demande des renseignements quant à la signature de la convention avec l'Ecole de Musique Régionale d'Echternach.

© La bourgmestre informe qu'une réunion à ce sujet aura lieu en date du 20 juin prochain.
